

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1755

27 août 2010

SOMMAIRE

AG Group S.A.	84212	ista Luxemburg GmbH	84232
Atlantic Ré	84210	Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l.	84240
Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A.	84209	M.A.S. Electricité Sàrl	84195
Betzdorf Investments International S.A.	84209	MECS International Holding Sàrl	84213
Blackrock Sàrl	84208	MECS International Holding Sàrl	84232
B.M.D. International S.A.	84209	Montana (Luxembourg) S.A.	84232
Bonneville Holding S.A.	84210	Monterey Holdings S.à r.l.	84205
BOP (Luxembourg) Investments S.à r.l.	84237	Morgan Saddler Securities S.A.	84205
CAST-Partners S.à r.l.	84210	MSPE Metro Investors Lux S.à r.l.	84213
Crystal Cinnamon S.à r.l.	84214	Nordic Land (Luxembourg) S.à r.l.	84209
Crystal Jade S.à r.l.	84223	Octave Investissement S.A.	84205
CVI GVF Property Investments S.à r.l. ...	84210	PB4 S.A.	84206
Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l.	84211	Perseus Investments S.A.	84207
Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l.	84211	ProA Investments I B S.à r.l.	84206
Europäische Portfolio Holding S.A.	84194	ProA Investments I B S.à r.l.	84205
European Opticians 2 S.à r.l.	84194	Rosepark	84207
Finstone Realty S.A.	84194	Ruysdael Global Investment S.A.	84207
Foncière de l'Europe S.A.	84240	SC Holdings Europe S.à r.l.	84240
Geneimmo S.A.	84194	Société Financière d'Entreprises	84208
General Electric International Holdings S.à r.l.	84195	SOF VIII Pike Holdings Lux S.à r.l.	84223
Gib International S.A.	84195	SOF VIII Pike Investments Lux S.à r.l. ...	84214
GLL Office Arsenal S.à r.l.	84212	Stoncor Lux S. à r. l.	84208
HP Walter GmbH	84212	Vitesse Air Holding S.à.r.l.	84211
Induco Holdings S.à r.l.	84212	Whitehall European RE 1 S.à r.l.	84237
ING Life Luxembourg S.A.	84213	Whitehall European RE 2 S.à r.l.	84236
ING Lux Insurance International S.A. ...	84213	Whitehall European RE 3 S.à r.l.	84236
International Restaurants Group S.à r.l.	84206	Whitehall European RE 4 S.à r.l.	84235
Investec GLL Fund Management Company S.A.	84207	Whitehall European RE 5 S.à r.l.	84235
		Whitehall European RE 6 S.à r.l.	84234
		Whitehall European RE 7A S.à r.l.	84233
		Whitehall European RE 7 S.à r.l.	84234
		Whitehall European RE 8A S.à r.l.	84232
		Whitehall European RE 8 S.à r.l.	84233

Europäische Portfolio Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 88.120.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010087153/14.

(100097569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Finstone Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 112.461.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010087180/14.

(100097570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Geneimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 31.874.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010087192/14.

(100097571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

European Opticians 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 115.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2010088057/12.

(100097600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Gib International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 61.588.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010087197/14.

(100097572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

M.A.S. Electricité Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 142.193.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087294/9.

(100097593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

General Electric International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.439.480,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 62.841.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 62.841 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on December 18, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 300 of April 30, 1998.

THERE APPEARED:

1. GENERAL ELECTRIC SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 62.661, holding thirty-nine thousand one hundred seventy-eight (39,178) class A shares in the share capital of the Company, and having a share capital of EUR 369,825 (GESL),

here represented by Me Alessia Rossi, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on June 3, 2010.

2. GE Holdings Luxembourg & Co. S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 56.198, holding twenty-one thousand eight hundred and nine (21,809) class B shares in the share capital of the Company, and having a share capital of EUR 1,026,000 (GEHL),

here represented by Me Armony Allamanno, Avocat, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on June 3, 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. that thirty-nine thousand one hundred seventy-eight (39,178) class A shares and twenty-one thousand eight hundred and nine (21,809) class B shares, having a nominal value of forty euro (EUR 40.-) each, representing the entirety of the

share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Full restatement of the Company's articles of association.

The shareholders have unanimously taken the following resolution:

Sole resolution

The shareholders of the Company resolve to amend and fully restate the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the same municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at two million four hundred thirty-nine thousand four hundred eighty euro (EUR 2,439,480.-), represented by thirtynine thousand one hundred seventy-eight (39,178) class A shares, having a par value of forty euro (EUR 40.-) each and twenty-one thousand eight hundred and nine (21,809) class B shares, having a par value of forty euro (EUR 40.-) each, in registered form, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Each share of a certain class gives right to a proportional fraction of the total assets and profits of the Company calculated on the number of such shares in such class together with the share premium account connected with such class.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (in each case, whether in person or by proxy) shall vote in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one (1) Class A manager and one (1) Class B manager.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits – Supervision

Art.13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The balance may be used freely by the shareholders whose dividend rights will be commensurate to their participation in the shares of a certain class and the share premium account connected with such class.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholders of the parties, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.841 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, le 18 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 300 du 30 avril 1998.

ONT COMPARU:

1. GENERAL ELECTRIC SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.661, détenant trente-neuf mille cent soixante dix-huit (39.178) parts sociales de classe A dans le capital social de la Société, et ayant un capital social de EUR 369.285 (GESL),

ici représentée par Me Alessia ROSSI, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juin 2010.

2. GE Holdings Luxembourg & Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.198, détenant vingt-et-un mille huit cent neuf (21.809) parts sociales de classe B dans le capital social de la Société, et ayant un capital social de EUR 1.026.000 (GEHL),

ici représentée par Me Armony Allamanno, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juin 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que trente-neuf mille cent soixante dix-huit (39.178) parts sociales de classe A et vingt-et-un mille huit cent neuf (21.809) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de quarante euros (EUR 40) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Refonte complète des Statuts de la Société.

Les associés ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés de la Société décident de modifier et de reformuler intégralement les Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

"I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre

le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à deux millions quatre cent trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt euros (2.439.480), représenté par trente-neuf mille cent soixante dix-huit (39.178) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de quarante euros (EUR 40) chacune et vingt-et-un mille huit cent neuf (21.809) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de quarante euros (EUR 40) chacune, sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Chaque part sociale d'une classe spécifique donne droit à une fraction proportionnelle des actifs totaux et des bénéfices de la Société calculée selon le nombre de ces parts sociales dans cette classe avec le compte de prime d'émission afférent à cette classe.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers en raison d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un (1) gérant de Classe A et (1) gérant de Classe B (dans chaque cas soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le président n'aura pas de deuxième voix ou de voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un (1) gérant de Classe A et d'un (1) gérant de Classe B.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Le solde peut être utilisé librement par les associés dont les droits de dividende seront proportionnels à leur actionariat pour les parts sociales d'une classe spécifique et le compte de prime d'émission afférent à cette classe.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégamme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait du présent acte, s'élève environ à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ils ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. Rossi, A. Allamanno et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2010. LAC/2010/26136. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010088663/517.

(100099286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Monterey Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 93.846.

—
Veuillez prendre note du changement d'adresse de l'associé suivant:

M. Mark H. COOMBE-TENNANT, demeurant à 3142 Victoria, Toorak (Australie), 21, Iona Avenue.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Monterey Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010087310/13.

(100097578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Morgan Saddler Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.536.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087335/9.

(100097468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

ProA Investments I B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.892.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ProA Investments I B S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010087370/11.

(100097489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Octave Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.673.

—
Extrait du procès-verbal pu conseil d'administration du 1^{er} juillet 2010

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 1^{er} juillet 2010, que:

Après avoir constaté que Monsieur Antoine Rousselin s'est démis de ses fonctions d'Administrateur en date du 1^{er} juillet 2010, les Administrateurs restants décident, conformément à l'article 11 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Jean-Marc Saugier, Directeur Financements et Trésorerie, né le 10 décembre 1962 à Paris (France), demeurant au 54 rue Massue, F-94300 Vincennes, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Antoine Rousselin, Administrateur démissionnaire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

OCTAVE INVESTISSEMENT S.A.

Yves Cacclin / Marc Augier

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010088896/21.

(100098538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

ProA Investments I B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.892.

—
Veuillez prendre note que l'associée unique a changé de dénomination de 1121 PRIVATE EQUITY PARTNERS IV INVESTMENT HOLDINGS, L.P. en SWISS RE PRIVATE EQUITY PARTNERS IV INVESTMENT HOLDINGS, L.P.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 juin 2010

1. M. Mikaël GUTIERREZ RUIZ a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour ProA Investments I B S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010087371/18.

(100097523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

PB4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.451.

—
Les comptes au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010087381/13.

(100097493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

International Restaurants Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: TRY 663.189,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 136.260.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 juin 2010

Résolutions

Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil de gérance:

MM. Francesco Moglia, demeurant au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant de classe A,

Eric Scussel, demeurant au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant de classe A,

Laurent Forget, demeurant au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, gérant de classe B,

Nandi Sanjay, demeurant au 35, Portman Square, GB - W1H6LR London, gérant de classe B

Vittorio Pignatti, demeurant au 35, Portman Square, GB - W1H6LR London, gérant de classe B.

Commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg

INTERNATIONAL RESTAURANTS GROUP S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signature

Référence de publication: 2010088712/23.

(100098549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Perseus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 124.515.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087383/10.

(100097505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Rosepark, Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 117.870.

En date du 25 juin 2010 l'actionnaire unique de la société a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes, la société PricewaterhouseCoopers Sàrl ayant son siège social 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et enregistrée sous le numéro RCS Luxembourg B 65.477 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Mayfair Trust Sàrl

Signature

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2010087417/15.

(100097522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Ruysdael Global Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087418/9.

(100097469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Investec GLL Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1299 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 126.490.

Il résulte du procès-verbal des associés de la société en date du 17 juin 2010 que:

- les mandats des administrateurs de la société ont été reconduits pour une durée de trois ans, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013;

- le mandat du réviseur d'entreprise a été renouvelé pour une durée d'un an, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011;

- l'adresse actuelle de l'administrateur Raffaele BARTOLI est désormais la suivante: 6, Avenue Marie-Thérèse, L-2123 Luxembourg.

Par voie de mention rectificative du dépôt initial no. L090115711, déposé le 28 juillet 2009, il est à noter que l'adresse correcte de la société est la suivante: 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} juillet 2010.
Alexandra Brehm
Administrateur

Référence de publication: 2010088127/20.

(100097510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Société Financière d'Entreprises, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 7.460.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 21 juin 2010.

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, la proposition du Conseil d'administration de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Renaud Bentégeat, pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2013.

L'assemblée générale approuve également la proposition du Conseil d'administration de renouveler le mandat de commissaire de Monsieur Roger Spittaels, demeurant Pastorijweg no. 78 à 1790 Affligem en Belgique, pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Luxembourg.
Pour extrait conforme
Paul Laplume

Référence de publication: 2010087446/17.

(100097467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Stoncor Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.624.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 mai 2010

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 5 mai que:

- La démission de Monsieur Paul Kelly TOMPKINS comme gérant de la Société est acceptée avec effet au 30 avril 2010;

- Monsieur Edward MOORE, né le 20 juillet 1957 dans l'Ohio, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 363, Pinewood Drive, Bay Village, OH 44140 Ohio, Etats-Unis d'Amérique, est nommé gérant de la Société avec effet au 30 avril 2010 pour une durée indéterminée.

La fonction de Monsieur Luis ALFEREZ est gérant de la Société.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.
Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010087455/18.

(100097453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Blackrock Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 126.973.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 4 janvier 2010

Victoria Management Services S.A. a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 2 janvier 2010.

Thibault Management Services S.A. a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 2 janvier 2010.

Monsieur Sinan Bodmer, ayant son adresse au Solov'iniy Proezd 14-177, 117593 Moscow en Russie, est nommé gérant de la société avec effet au 2 janvier 2010.

Monsieur Andreas Hadjimickael, ayant son adresse au Simou Menardu 8, 6015 Larnaca, Chypre est nommé gérant de la société avec effet au 2 janvier 2010.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088453/19.

(100098543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

B.M.D. International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010087946/13.

(100097580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Banca Popolare dell'Emilia Romagna (Europe) International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.033.

Les comptes annuels au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087947/9.

(100097547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Betzdorf Investments International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.446.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087961/10.

(100097590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Nordic Land (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.321.

En date du 21 juin 2010 l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. de nommer la personne suivante:

M. Philip Jenkinson, né le 14 juillet 1950, à Mansfield (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 75, boulevard Vauban, 59000 Lille, France.

en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

2. de révoquer M. Richard Tanner de ses fonctions de gérant de la Société en date du 21 juin 2010.

Depuis cette date (21 juin 2010) le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

M. Brian McMahan

M. Andreas Demmel

M. Philip Jenkinson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nordic Land (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010088223/22.

(100097524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Bonneville Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010087964/10.

(100097586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

CAST-Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.017.

Les comptes annuels au 31.05.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAST-Partners S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010088011/11.

(100097465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

CVI GVF Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.810.

Les comptes annuels au 31.05.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CVI GVF Property Investmens S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010088035/11.

(100097458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Atlantic Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 117.418.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social, 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, le 30 juin 2010

L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs:

M. Patrice Tourlière, Administrateur.

M. Pierre Perrenoud, Administrateur.

M. Laurent Barbagli, Administrateur.

Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.

L'assemblée reconduit DELOITTE S.A. comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010088442/22.

(100098269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.843.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 15 juin 2010

- L'Assemblée Générale décide de nommer, Mazars SA, en tant que réviseur d'entreprise pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le

Le réviseur d'entreprise est:

Mazars SA, ayant son siège social à 10A, rue Henri M.Schnadt - L-2530 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Thomas BOENING / Aurore ANTOINE

Mandataire Commercial / Mandataire Principale

Référence de publication: 2010088045/18.

(100097581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Edmond de Rothschild Private Equity China Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.843.

Extrait des résolutions écrites prises par le Conseil de Gérance en date du 6 juin 2010

Il résulte d'une lettre de démission datée du 1^{er} avril 2010 ainsi que d'une résolution écrite du Conseil de Gérance prise en date du 6 juin 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de la société:

- Monsieur Wang Bo, gérant, demeurant professionnellement 8, Connaught Place Central, CHN Hong Kong.

Le Conseil de Gérance se compose, depuis lors, comme suit:

- Monsieur Marc Samuel, demeurant professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg.

- Monsieur Marc Levy, demeurant professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg.

- Monsieur Marc Ambrosien, demeurant professionnellement 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg.

- Monsieur Laurent Dorpe, demeurant professionnellement 8, Connaught Place Central, CHN Hong Kong.

- Monsieur Wen Tian, demeurant professionnellement 8, Connaught Place Central, CHN Hong Kong.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Madeline BOUCHER / Aurore ANTOINE

Mandataire Commercial / Mandataire Principale

Référence de publication: 2010088046/24.

(100097597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Vitesse Air Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2010088345/12.

(100097598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

GLL Office Arsenal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.615.

Il est à noter que le mandat du réviseur d'entreprise a expiré suite à la résolution de l'associé unique approuvant les comptes annuels de la période au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1^{er} juillet 2010.

Alexandra Brehm

Gérant

Référence de publication: 2010088088/14.

(100097573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

HP Walter GmbH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.535.

SCHLIESSUNG EINER NIEDERLASSUNG

Auszug aus dem Protokoll der Beschlüsse der Gesellschafter, gehalten am 31. Mai 2010

Die Gesellschafter haben beschlossen die Zweigniederlassung mit Sitz in 29, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg mit sofortiger Wirkung zu schliessen

Luxemburg, den 1. Juli 2010.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Unterschrift

Référence de publication: 2010088119/14.

(100097474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Induco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 147.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088123/10.

(100097490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

AG Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 135.892.

Extrait de résolutions adoptées par l'actionnaire unique en date du 31 mai 2010

- A été révoqué de sa fonction d'administrateur:

* M. Andrzej Ludwik GLINSKI

- A été élue à la fonction d'Administrateur unique:

* Madame Beata Jadwiga Machlowska, administrateur de société, née à Cracovie (Pologne) le 4 mars 1973, demeurant à 58 Chelmska, 30-238 Krakow (Pologne).

- Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010088408/16.

(100098133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

ING Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 46.425.

Le bilan 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2010.

ING Life Luxembourg

Frank Eijsink

Chief Executive Officer

Référence de publication: 2010088133/13.

(100097539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

ING Lux Insurance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 135.305.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

ING Life Luxembourg

Frank Eijsink

Chief Executive Officer

Référence de publication: 2010088134/13.

(100097526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

MECS International Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 109.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088207/10.

(100097494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

MSPE Metro Investors Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.076.950,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.467.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 juin 2010

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Julia Vogelweith en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 7 mai 2010;

- de nommer:

* Xavier de Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice, France, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 7 mai 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 juin, 2010.

Xavier De Cillia

Gérant

Référence de publication: 2010088217/18.

(100097346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

**SOF VIII Pike Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Cinnamon S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.073.

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth of June

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Crystal Cinnamon S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 150 073, incorporated by deed enacted on the 3rd of December 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 88, page 4179 on January 13, 2010.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg. The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand and five hundred) Ordinary Shares, each of them of EUR 1 (one euro), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Amendment of the name of the company, to be changed into "SOF VIII Pike Investments Lux S.à r.l.";
- 2.- Amendment of Article 2 of the by-laws;
- 3.- Amendment of the purpose of the Company;
- 4.- Amendment of Article 3 of the by-laws;
- 5.- Resignation of Mr. Franck Doineau from his mandate of Manager B and of Mrs. Yannick Poos from her mandate of Manager A of the Company;
- 6.- Appointment of Mr. Jérôme Silvey, Mr. Thierry Drinka and Mr. Gérard Becquer as Managers of the Company;
- 7.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to change the name of the Company, from "Crystal Cinnamon S.à r.l." into "SOF VIII Pike Investments Lux S.à r.l.".

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "SOF VIII Pike Investments Lux S.à r.l.".

Third resolution:

The meeting decides to change the purpose of the Company as follows:

"The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resort and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate, (ii) participating as a partner, owner or investor or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies,

corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to rewrite the Articles of Incorporation of the Company, as follows:

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "SOF VIII Pike Investments Lux S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resort and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate, (ii) participating as a partner, owner or investor or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Fifth resolution:

The meeting decides to accept the resignation of Mr. Franck Doineau as Manager B of the Company and of Mrs. Yannick Poos as Manager A of the Company with immediate effect and to grant their full and total discharge for the execution of their mandate of manager until now.

Sixth resolution:

The meeting decides to appoint the following persons as managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born in Briey (France) on April 29, 1956,

- Mr. Jérôme Silvey, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957,

- Mr. Thierry Drinka, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, born in Laon Aisne (France) on October 11, 1968.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société à responsabilité limitée "Crystal Cinnamon S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 150 073, constituée suivant acte reçu le 3 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 88, page 4179 du 13 janvier 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires, de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "SOF VIII Pike Investments Lux S.à r.l.";
- 2.- Modification de l'article 2 des statuts;
- 3.- Modification de l'objet social de la société;
- 4.- Modification de l'article 3 des statuts;
- 5.- Démission de Monsieur Franck Doineau, Gérant B et de Madame Yannick Poos, Gérant A de la société;
- 6.- Nomination de Monsieur Jérôme Silvey, Monsieur Thierry Drinka et Monsieur Gérard Becquer;
- 7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Crystal Cinnamon S.à r.l." en "SOF VIII Pike Investments Lux S.à r.l.".

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera "SOF VIII Pike Investments Lux S.à r.l.".

Troisième résolution:

L'assemblée décide de remplacer l'objet social de la société par l'objet social suivant:

«L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par:

(i) la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et de développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiel, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers, (ii) prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et (iii) l'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide une refonte complète des statuts de la société comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "SOF VIII Pike Investments Lux S.à r.l.".

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par:

(i) la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et de développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiel, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers, (ii) prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et (iii) l'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si

l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Franck Doineau, gérant B et de Madame Yannick Poos, gérant A de la société avec effet immédiat et de leur accorder une décharge totale relative à l'exécution de leur mandat de gérant jusqu'à maintenant.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né à Briey (France) le 29 avril 1956,
- Monsieur Jérôme Silvey, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né en Pennsylvania (USA) le 27 juin 1957,
- Monsieur Thierry Drinka, avec adresse professionnelle à 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, né à Laon Aisne (France) le 11 octobre 1968.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28214. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010088507/480.

(100098855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

**SOF VIII Pike Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Jade S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.441.

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth of June

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Crystal Jade S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 150 441, incorporated by deed enacted on the 8th of December 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 258, page 12352 on February 5, 2010.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholder represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand and five hundred) Ordinary Shares, each of them of EUR 1 (one euro), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Amendment of the name of the company, to be changed into "SOF VIII Pike Holdings Lux S.à r.l.";
- 2.- Amendment of Article 2 of the by-laws;
- 3.- Amendment of the purpose of the Company;
- 4.- Amendment of Article 3 of the by-laws;
- 5.- Resignation of Mr. Franck Doineau from his mandate of Manager B and of Mrs. Yannick Poos from her mandate of Manager A of the Company;
- 6.- Appointment of Mr. Jérôme Silvey, Mr. Thierry Drinka and Mr. Gérard Becquer as Managers of the Company;
- 7.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to change the name of the Company, from "Crystal Jade S.à r.l." into "SOF VIII Pike Holdings Lux S.à r.l.".

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article two of the Articles of Incorporation, to read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "SOF VIII Pike Holdings Lux S.à r.l.".

Third resolution:

The meeting decides to change the purpose of the Company as follows:

"The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resort and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate, (ii) participating as a partner, owner or investor or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation,

the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to rewrite the Articles of Incorporation of the Company, as follows:

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company’s name is "SOF VIII Pike Holdings Lux S.à r.l."

Art. 3. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company’s purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resort and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate, (ii) participating as a partner, owner or investor or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company’s capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies. The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Fifth resolution:

The meeting decides to accept the resignation of Mr. Franck Doineau as Manager B of the Company and of Mrs. Yannick Poos as Manager A of the Company with immediate effect and to grant their full and total discharge for the execution of their mandate of manager until now.

Sixth resolution:

The meeting decides to appoint the following persons as managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born in Briey (France) on April 29, 1956,

- Mr. Jérôme Silvey, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957,

- Mr. Thierry Drinka, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, born in Laon Aisne (France) on October 11, 1968.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société à responsabilité limitée "Crystal Jade S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 150 441, constituée suivant acte reçu le 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 258, page 12352 du 5 février 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires, de EUR 1,- (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "SOF VIII Pike Holdings Lux S.à r.l.";
- 2.- Modification de l'article 2 des statuts;
- 3.- Modification de l'objet social de la société;
- 4.- Modification de l'article 3 des statuts;
- 5.- Démission de Monsieur Franck Doineau, Gérant B et de Madame Yannick Poos, Gérant A de la société;
- 6.- Nomination de Monsieur Jérôme Silvey, Monsieur Thierry Drinka et Monsieur Gérard Becquer;
- 7.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Crystal Jade S.à r.l." en "SOF VIII Pike Holdings Lux S.à r.l.".

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera "SOF VIII Pike Holdings Lux S.à r.l.".

Troisième résolution:

L'assemblée décide de remplacer l'objet social de la société par l'objet social suivant:

«L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par:

(i) la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et de développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiel, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers, (ii) prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et (iii) l'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide une refonte complète des status de la société comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "SOF VIII Pike Holdings Lux S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par:

(i) la localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et de développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiel, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers, (ii) prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et (iii) l'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger

se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus

par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Franck Doineau, gérant B et de Madame Yannick Poos, gérant A de la société avec effet immédiat et de leur accorder une décharge totale relative à l'exécution de leur mandat de gérant jusqu'à maintenant.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée:

-Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né à Briey (France) le 29 avril 1956,

- Monsieur Jérôme Silvey, avec adresse professionnelle à 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né en Pennsylvania (USA) le 27 juin 1957,

- Monsieur Thierry Drinka, avec adresse professionnelle à 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, né à Laon Aisne (France) le 11 octobre 1968.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28215. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010088509/480.

(100098898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

ista Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 1, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 125.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2010087924/12.

(100097602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

MECS International Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 109.677.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010088208/11.

(100097496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Montana (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 30.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10 Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2010088215/13.

(100097579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Whitehall European RE 8A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 131.014.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Marcus Vennekens comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Botttereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD
- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Christophe-Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2010088356/25.

(100097487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Whitehall European RE 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.479.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Marcus Vennekens comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Botttereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD
- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2010088355/25.

(100097488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Whitehall European RE 7A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 131.019.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Marcus Vennekens comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Botttereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD
- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2010088354/25.

(100097491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Whitehall European RE 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.478.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Marcus Vennekens comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Bottereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD
- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2010088353/25.

(100097495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Whitehall European RE 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.264.525,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 128.510.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Marcus Vennekens comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Bottereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD
- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2010088352/25.

(100097498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Whitehall European RE 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.593.575,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 128.509.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Marcus Vennekens comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Bottereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD
- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2010088351/25.

(100097502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Whitehall European RE 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.593.575,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 128.511.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Marcus Vennekens comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Bottereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD
- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2010088350/25.

(100097504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Whitehall European RE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.484.300,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 110.335.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Marcus Vennekens comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Bottereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD
- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2010088349/25.

(100097506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Whitehall European RE 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.804.804,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 110.334.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Marcus Vennekens comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Bottereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD
- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2010088348/25.

(100097507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Whitehall European RE 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.804.804,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 110.333.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juin 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Marcus Vennekens comme gérant de la Société avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Véronique Menard, née à Le Loroux-Bottereau (France) le 2 octobre 1973, et résidant professionnellement au 133 Peterborough Court, Fleet Street, GB - EC4A 2BB London, Royaume-Uni.
- La nomination avec effet immédiat au 1^{er} juin 2010 de Maxime Nino, né à Arlon (Belgique) le 13 décembre 1983, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} juin 2010, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN
- Véronique MENARD
- Christophe CAHUZAC
- Maxime NINO
- Michael FURTH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2010088347/25.

(100097513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

BOP (Luxembourg) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.012.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.287.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of June.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

Appears:

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered in Luxembourg under registration number B 152.280 (the «Sole Partner»);

in its capacity as a Sole Partner of BOP (Luxembourg) Investments S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.287, incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated March 29, 2010 of Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and its articles of incorporation have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 974 dated May 8, 2010 (the «Company»), hereby takes the following written resolution in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Partner is represented at the meeting by Mrs. Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 1,000,000 (one million pound sterling) so as to bring it from its current amount of GBP 12,500 (twelve thousand and five hundred pound sterling) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, to GBP 1,012,500 (one million twelve thousand and five hundred pound sterling) by the creation and issue of 1,000,000 (one million) new shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each;

2. Subscription and payment by the Sole Partner of the 1,000,000 (one million) new shares mentioned under item 1. above by way of contribution in cash;

3. Amendment of Article 8 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above change in the share capital.

First resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1,000,000 (one million pound sterling) so as to bring it from its current amount of GBP 12,500 (twelve thousand and five hundred pounds sterling) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, to GBP 1,012,500 (one million twelve thousand and five hundred pound sterling) by the creation and issue of 1,000,000 (one million) new shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each.

Second resolution

The Sole Partner declares to subscribe to 1,000,000 (one million) newly issued shares of the Company, with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each and to have them fully paid up by way of a contribution in cash so that the amount of GBP 1,000,000 (one million pound sterling) is at the disposal of the Company.

The documents attesting the payment in cash have been presented to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The Sole Partner resolves to amend Article 8 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the taken decisions, which shall now read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at GBP 1,012,500 (one million twelve thousand and five hundred pound sterling), represented by 1,012,500 (one million twelve thousand five hundred) shares of GBP 1 (one pound sterling) each, all subscribed and fully paid up."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le seize juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Apparaît:

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 152.280 (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de BOP (Luxembourg) Investments S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.287, constituée selon le droit luxembourgeois suivant un acte du 29 mars 2010 de Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 974 le 8 mai 2010 (la «Société»), adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

I. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de GBP 1000.000 (un million de livres sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 12500 (douze mille cinq cents livres sterling) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, à GBP 1.012.500 (un million et douze mille cinq cents livres sterling) par la création et l'émission de 1.000.000 (un million) de nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune;

2. Souscription et paiement par l'associé unique des 1.000.000 (un million) nouvelles parts sociales mentionnées sous le point 1. ci-dessus par apport en numéraire;

3. Modification de l'article 8 des Statuts de la Société, de manière à refléter les changements ci-dessus concernant le capital social;

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de GBP 1.000.000 (un million de livres sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 12.500 (douze mille cinq cents livres sterling) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, à GBP 1.012.500 (un million et douze mille cinq cents livres sterling) par la création et l'émission de 1.000.000 (un million) de nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare souscrire au 1.000.000 (un million) de nouvelles parts sociales émises par la Société, avec une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune et que les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de manière à ce que le montant de GBP 1.000.000 (un million de livres sterling) est à la disposition de la Société.

Les documents attestant les paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 8 des Statuts de la Société concernant le capital social, de manière à refléter les décisions prises, qui se lira comme il suit:

Art. 8. Le capital social est fixé à GBP 1.012.500 (un million et douze mille cinq cents livres sterling), représenté 1.012.500 (un million et douze mille cinq cents) parts sociales de GBP 1 (une livre sterling) chacune.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 2.500.-.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré-mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27494. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010088483/123.

(100098234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Jabil Circuit Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.050,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 79.936.

Il résulte des résolutions écrites de l'Associé Unique de la Société, adoptées en date du 16 juin 2010, que les décisions suivantes ont été prises:

- Révocation du mandat de:

* Romain Thillens, né le 30 Octobre 1952, à Wiltz, Luxembourg, résident à 10, Avenue Nicolas Kreins, L-9536, Wiltz, Luxembourg,

à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 16 juin 2010.

- Nomination de:

* Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 9098 et avec siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg,

à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 16 juin 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2010089417/22.

(100097591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Foncière de l'Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 100.558.

Extrait de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle du 23 avril 2010

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de:

- Monsieur André BODART, administrateur et administrateur-délégué, demeurant au 17, rue de la Montagne L-3391 Peppange.

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane LIEGEOIS, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ainsi renouvelés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010089401/22.

(100097457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

SC Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 103.415.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010090266/10.

(100099566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.